

## Méthodologie de la note :

### Préambule

Comprendre les enjeux de la fiscalité locale est primordial pour juger et contrôler l'action des élus. Or, la connaissance des réalités fiscales et budgétaires, par les citoyens, souffre de la complexité et l'opacité des données publiques.

Fort de ce constat, l'association Contribuables Associés propose un nouvel outil en ligne permettant à tous d'accéder aux informations clés sur l'état financier de l'ensemble des communes françaises : [l'Argus des communes](#).

### Principe de la notation

Chaque ville de l'Argus des communes dispose de 2 notes (sur 20) :

- **La note principale relative au montant des dépenses de la municipalité** par habitant.
- La seconde est **la note de santé financière**, plus complexe, élaborée **à partir de critères financiers**.

La première note est calculée par Contribuables Associés à partir des données du ministère des Finances, la seconde selon une méthodologie élaborée par l'association [Politic Angels](#).

Ces notes reposent sur le même principe général de calcul : la comparaison des communes entre elles, par critère de taille (en nombre d'habitants). Ainsi, une commune très dépensière par rapport aux autres communes de même taille aura une mauvaise note principale.

La note principale de la commune est indépendante de la note secondaire. Ainsi, un maire peut dépenser beaucoup d'argent par habitant en comparaison des autres communes de sa catégorie (**note principale faible**), mais disposer de confortables ressources ou d'un endettement très bas, lui permettant d'afficher une bonne performance de santé financière (**note de santé financière élevée**).

Enfin, chaque donnée est assortie d'une flèche traduisant la tendance (à la hausse ou la baisse) de l'évolution des dépenses, de la dette ou de la fiscalité. Elle compare la dernière année disponible à l'année 2008 (dernières élections municipales). Des tendances négatives (flèches rouges) doivent alerter sur l'évolution dangereuse du budget de la commune.

### Source des données

Les données sont obtenues à partir des fichiers de comptes administratifs des communes publiés par les services du ministère des Finances. Ces données sont publiques, et utilisées sans retraitement. Certaines valeurs peuvent varier par rapport aux documents budgétaires des communes, pour des raisons de présentation, ou de pratiques comptables légèrement différentes.

Les données affichées sont les données les plus récentes disponibles. En règle générale, les comptes sont publiés pour l'année n-1 au cours du mois d'octobre de l'année n.

### Critères utilisés pour la notation

**Annuités de remboursement des dettes bancaires** : capital additionné des intérêts remboursés chaque année par la commune. Cet indicateur permet de mesurer le poids de la charge de la dette à long et moyen terme pour la commune et ses habitants.

**Base imposable** : Valeur locative cadastrale des terrains ou habitations (définie par l'Etat) sur laquelle s'appliquera le taux d'imposition votée par la commune. C'est la valeur théorique des terrains et habitations des habitants qui servira à calculer les impôts locaux.

**Coefficient d'autofinancement courant** :  $[(\text{charges de fonctionnement} + \text{remboursement d'emprunts}) / \text{Produit de fonctionnement}]$ . C'est la capacité de la commune à faire de nouveaux investissements (routes, ponts...) sans avoir recours à de nouvelles dettes.

**Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal** :  $[(\text{Taxe d'habitation} + \text{taxe sur le foncier bâti} + \text{taxe sur le foncier non bâti} + \text{taxe professionnelle}) / \text{potentiel fiscal}]$ . Construit par Bercy afin de comparer l'imposition de la commune par rapport à la moyenne nationale.

**Coût de la dette** : annuité de remboursement de la dette [capital + intérêt]. Exprimé également par habitant.

**Dépenses totales** : [somme des charges dites de fonctionnement et d'investissement de la commune]. C'est l'ensemble des dépenses de la mairie, exprimées par habitant de la commune.

**Encours de la dette** : c'est le montant des emprunts et de la dette à long et moyen terme restant à rembourser au 31 décembre.

**Potentiel fiscal** : indicateur calculé par les services de Bercy chaque année, obtenu en appliquant à la base imposable de la commune la moyenne nationale des taux d'impôts locaux. Cet indicateur est en général public. L'année 2011 est une exception, car le taux n'est pas connu, c'est alors le taux de l'année 2010 qui est utilisé.

**Produit de fonctionnement** : ressources de fonctionnement de la commune (hors emprunts). Ces ressources regroupent les impôts locaux, les ressources propres et les dotations de l'état et transferts (nets) des autres collectivités locales.

**Ratio de rigidité structurelle** :  $[(\text{charges de personnel} + \text{annuités de remboursement des dettes bancaires}) / \text{Produit de fonctionnement}]$ . Permet de connaître la part de dépenses incompressibles rapportées au revenus de la commune. Plus le rapport s'approche de 1, moins la commune pourra libérer de nouvelles marges de manœuvre sans augmenter les impôts ou s'endetter.

**Ratio de surendettement** :  $[\text{Encours dette bancaires} / \text{Produit de fonctionnement}]$ . Mesure le risque de défaillance de remboursement des dettes bancaires.

**Remboursement d'emprunt** : Remboursement du capital (sans le montant des intérêts).